



## OBSERVATOIRE SUR LE RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX EN EUROPE

### **Lettre d'actualité n. 62**

15 mai 2017

Mise à jour sur la jurisprudence et sur les actes particulièrement importants pour la protection des droits fondamentaux insérés dans le site [www.europeanrights.eu](http://www.europeanrights.eu)

Pour ce qui concerne les **actes de l'Union Européenne** nous avons introduit:

- les Orientations du Conseil européen (article 50) du 29.04.2017 pour les négociations sur le Brexit;
- la Résolution du Parlement européen du 6.04.2017 sur l'adéquation de la protection offerte par le bouclier de protection des données UE-États-Unis;
- la Résolution du Parlement européen du 5.04.2017 sur les négociations avec le Royaume-Uni après la notification de son intention de se retirer de l'Union européenne;
- l'étude du Parlement Européen du 27.3.2017 "*UK withdrawal from the European Union: Legal and procedural issues*";
- la Résolution du Parlement européen du 14.03.2017 sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Union européenne en 2014-2015;
- le Rapport de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne du 1.03.2017 "*Together in the EU. Promoting the participation of migrants and their descendants*".

Pour le **Conseil de l'Europe** nous signalons les résolutions suivantes et les recommandations de:

#### **l'Assemblée parlementaire:**

- la Recommandation 2102 du 28.04.2017, « La convergence technologique, l'intelligence artificielle et les droits de l'homme »;
- la Résolution 2164 du 27.4.2017, « Les possibilités d'améliorer le financement des situations d'urgence impliquant des réfugiés »;
- la Résolution 2163 et la Recommandation 2101 du 27.04.2017, « La protection des droits des parents et des enfants appartenant à des minorités religieuses »;
- la Résolution 2162 du 27.4.2017, « Évolutions inquiétantes en Hongrie: projet de loi sur les ONG restreignant la société civile et possible fermeture de l'Université d'Europe centrale »;
- la Résolution 2161 du 26.4.2017, « Détournement du système d'Interpol: nécessité de garanties légales plus strictes »;
- la Résolution 2159 du 26.4.2017, « Protéger les femmes et les filles réfugiées de la violence fondée sur le genre »;
- la Résolution 2158 du 25.4.2017, « La lutte contre les inégalités de revenus: un moyen de favoriser la cohésion sociale et le développement économique »;

- la Résolution 2156 du 25.4.2017, « Le fonctionnement des institutions démocratiques en Turquie »;
- la Résolution 2155 du 10.3.2017, « Les droits politiques des personnes handicapées: un enjeu démocratique »;
- la Résolution 2154 du 10.3.2017, « Garantir l'accès des détenus à un avocat »;

du **Comité des Ministres**:

- la Résolution CM/ResChS(2017)6 du 5.4.2017 sur l'application de la Charte sociale européenne pendant la période 2010-2013 (Conclusions 2015), dispositions relatives au groupe thématique « Enfants, familles, migrants ».

Pour la **Cour de justice** nous avons introduit les arrêts:

- 11.5.2017, C-302/16, *Krijgsman*, sur l'obligation pour un transporteur aérien de verser une compensation au passager au cas où il n'est pas en mesure de démontrer de l'avoir informé à propos de l'annulation de son vol plus de deux semaines avant l'heure de départ prévue;
- 10.5.2017, C-133/15, *Chavez-Vilchez et a.*, sur le droit de séjour dans l'UE d'un citoyen d'un Pays Tiers, en sa qualité de parent d'un enfant mineur avec citoyenneté européenne;
- 4.5.2017, C-13/16, *Rīgas satiksme*, sur les conditions de licéité de divulgation des données à caractère personnel à un tiers pour lui permettre d'exercer un recours en dommages-intérêts devant un juge civil;
- 26.04.2017, C-527/15, *Stichting Brein*, sur la vente d'un lecteur multimédia qui permet de regarder gratuitement et dans des conditions d'accès faciles, sur un écran de télévision, films illégalement disponibles sur internet et sur la violation du droit d'auteur;
- 6.04.2017, C-336/15, *Unionen*, sur le maintien des droits des travailleurs en cas de transferts d'entreprises;
- 6.04.2017, C-668/15, *Jyske Finans*, sur la compatibilité avec le droit de l'UE de la pratique d'un établissement de crédit d'imposer à un de ses clients, né dans un État qui n'est pas membre de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre-échange, une condition d'identification supplémentaire, c'est-à-dire une copie du passeport ou du permis de séjour;
- 5.04.2017, affaires jointes C-217/15 et C-350/15, *Orsi et a.*, sur l'inobservance du principe du *ne bis in idem* en cas d'application d'une sanction définitive infligée à une société et de procédures pénales engagées pour les mêmes faits contre une personne physique;
- 4.04.2017, C-544/15, *Fahimian*, sur le refus, pour des raisons de sécurité publique, d'accorder un visa aux fins d'études;
- 29.03.2017, C-652/15, *Tekdemir*, sur la disposition nationale qui prévoit l'obligation pour les ressortissants de Pays Tiers âgés de moins de 16 ans d'obtenir un permis de séjour, et sur la non-proportionnalité de cette obligation lorsqu'un de leurs parents soit un travailleur turc légalement installé dans cet État membre;
- 22.03.2017, affaires jointes C-124/16, C-188/16, C-213/16, *Ianos Tranca et a.*, sur le droit d'être informé de l'accusation dans les procédures pénales;
- 15.03.2017, C-536/15, *Tele2 (Netherlands) et a.*, sur la protection des données personnelles des abonnés au téléphone;
- 15.03.2017, C-3/16, *Aquino*, sur le concept de juridiction statuant en dernier ressort et sur les conditions de renvoi préjudiciel à la Cour de justice;
- 14.03.2017, C-158/14, *A et a.*, sur les mesures restrictives spécifiques adoptées envers certaines personnes et entités dans la lutte contre le terrorisme;

et les conclusions de l'**Avocat général**:

- 30.03.2017, C-111/16, *Giorgio Fedenato et a.*, sur les conditions pour adopter des mesures d'urgence en matière alimentaire pour garantir des risques sur la santé humaine.

Pour la **Cour européenne des droits de l'homme** nous signalons les arrêts:

- 27.04.2017, *Asatryan c. Arménie* (n. 3571/09), sur l'équité du procès pénal par rapport à l'impossibilité d'interroger des témoins, qui avaient été écouté avant le jugement et que la requérante n'avait pas eu l'occasion d'interroger à aucun moment de la procédure;
- 27.04.2017, *Di Sante c. Italie* (n. 32143/10), sur la prescription du droit à l'indemnité équitable, prévue par la «Loi Pinto», en violation du droit à un procès équitable dans un délai raisonnable;
- 27.04.2017, *Sommer c. Allemagne* (n. 73607/13), sur le contrôle du compte bancaire d'un avocat, qui aurait violé son droit du secret professionnel et à la vie privée;
- 25.04.2017, *Rezmiveş et autres c. Roumanie* (n. 61467/12, 39516/13, 48231/13 et 68191/13), sur les conditions de détention en Roumanie, estimées contraires à la Convention et liées à la structure du système pénitentiaire: la Cour demande l'adoption par l'État de mesures générales appropriées pour résoudre le problème de la surpopulation carcérale et les mauvaises conditions de détention;
- 13.04.2017, *Tagayeva et autres c. Russie* (n. 26562/07, 14755/08, 49339/08, 49380/08, 51313/08, 21294/11 et 37096/11), sur la violation de l'article 2 de la Convention et sur les mesures à prendre à l'avenir pour éviter de telles erreurs, compte tenu du comportement tenu par les autorités russes à propos de l'enquête des otages de Beslan pendant l'attaque terroriste du 2004;
- 6.04.2017, *Aneva et autres c. Bulgarie* (n. 66997/13, 77760/14 et 50240/15), sur l'impossibilité des requérants de rester en contact avec leur fils en dépit des décisions à propos de leur droit de visite;
- 6.04.2017, *A.P., Garçon et Nicot c. France* (n. 79885/12, 52471/13 et 52596/13), sur l'obligation de subir une opération qui provoque la stérilité ou un traitement qui pourrait conduire à la stérilité pour modifier la désignation du sexe dans le registre d'état civil, en violation du droit au respect de la vie privée des requérants;
- 6.04.2017, *Klein et autres c. Allemagne* (n. 10138/11, 16687/11, 25359/11 et 28919/11), sur la question des taxes imposées par l'église en Allemagne: la Cour a affirmé qu'on peut demander librement de ne pas faire partie de l'église et pour cette raison ne payer pas les impôts demandées par elle, puisqu'il ne s'agit pas d'une obligation envers l'État allemand mais envers l'église;
- 4.04.2017, *Milisavljević c. Serbie* (n. 50123/06), sur la liberté d'expression et sur la réaction disproportionnée des autorités serbes à propos d'un article sur un militant pour les droits de l'homme;
- 4.04.2017, *Güzelyurtlu et autres c. Chypre et Turquie* (n. 36925/07), sur l'absence de coopération entre Chypre et Turquie, qui aurait empêché le déroulement efficace d'une enquête importante;
- 4.04.2017, *Matanović c. Croatie* (n. 2742/12), sur l'équité du procès pénal;
- 30.03.2017, *Chowdury et autres c. Grèce* (n. 21884/15), sur les migrantes contraintes au travail forcé et à la traite des êtres humains, qui n'auraient pas bénéficié d'une protection efficace par l'État grec;
- 30.03.2017, arrêt de Grande Chambre, *Nagmetov c. Russie* (n. 35589/08), selon lequel la constatation de graves violations de la Convention autorise la compensation du dommage à travers l'indemnité équitable, même s'il n'y a pas eu une demande explicite;
- 28.03.2017, *Fernandes de Oliveira c. Portugal* (n. 78103/14), selon lequel le suicide d'un malade mental, volontairement entré dans l'hôpital psychiatrique public pour subir un traitement en raison d'une précédente tentative de suicide, constitue une violation de la Convention;

- 28.03.2017, *Volchkova et Mironov c. Russie* (n. 45668/05 et 2292/06), selon lequel les autorités n'auraient pas démontré un intérêt général suffisant pour justifier l'expropriation de biens pour les exigences d'un projet d'investissement privé;
- 28.03.2017, *Z.A. et autres c. Russie* (n. 61411/15, 61420/15, 61427/15 et 3028/16), sur la détention de demandeurs d'asile dans une zone de transit aéroportuaire de Moscou, estimée irrégulière, inhumaine et dégradante;
- 28.03.2017, *Škorjanec c. Croatie* (n. 25536/14), sur l'absence d'une enquête adéquate sur les allégations d'un crime raciste;
- 23.03.2017, *Wolter et Sarfert c. Allemagne* (n. 59752/13 e 66277/13), sur l'interdiction de discrimination, notamment pour ce qui concerne la condition d'héritier d'un enfant sans légitimité;
- 23.03.2017, *Genov c. Bulgarie* (n. 40524/08), sur la liberté d'association et d'expression religieuse;
- 23.03.2017, *Endrizzi c. Italie* (n. 71660/14), sur le droit du requérant de rendre visite à son fils qui vivait avec sa mère en Sicile;
- 21.03.2017, *Bujak c. Pologne* (n. 686/12), sur les soins médicaux insuffisants reçus en prison;
- 21.03.2017, *Michał Korgul c. Pologne* (n. 36140/11), sur les mesures de sécurité auxquelles avait été soumis le requérant pendant la procédure pénale, estimées disproportionnées;
- 21.03.2017, *Kargashin et autres c. Russie* (n. 66757/14, 73424/14, 5138/15, 5678/15, 8055/15, 9234/15 et 11460/15) et *Mozharov et autres c. Russie* (n. 16401/12, 67528/14, 74106/14, 77730/14, 77733/14, 77916/14, 6141/15, 8376/15, 9166/15 et 12321/15), sur les conditions de détention inhumaines subies par 17 requérants pour une période de temps compris entre 10 mois et 9 ans;
- 21.03.2017, *Mitrović c. Serbie* (n. 52142/12), sur la détention irrégulière d'un homme condamné par une république séparatiste des Balkans;
- 16.03.2017, *Louli-Georgopoulou c. Grèce* (n. 22756/09), sur le formalisme excessif de la Cour d'appel d'Athènes, qui avait rejeté une constitution de partie civile pour un mot manquant;
- 16.03.2017, *Modestou c. Grèce* (n. 51693/13), sur la perquisition sans une explication pertinente et suffisante, qui constituait une violation de la Convention;
- 16.03.2017, *Olafsson c. Islande* (n. 58493/13), sur la condamnation pour diffamation du responsable d'une publication, qui aurait violé son droit à la liberté d'expression;
- 14.03.2017, *Ilias et Ahmed c. Hongrie* (n. 47287/15), sur la détention pendant 23 jours dans une zone de transit;
- 7.03.2017, *V.K. c. Russie* (n. 68059/13), sur les traitements inhumains infligés par certains professeurs à un enfant de 4 ans à l'école primaire;
- 7.03.2017, *Cerovšek et Božičnik c. Slovaquie* (n. 68939/12 et 68949/12), sur la condamnation infligée par des juges qui n'avaient pas participé au procès;
- 7.03.2017, *R.L. et autres c. Danemark* (n. 52629/11), sur le manque de reconnaissance de paternité d'un père biologique dans l'intérêt supérieur de l'enfant;
- 7.03.2017, *Polyakova et autres c. Russie* (n. 35090/09), sur le fait que les autorités n'avaient pas tenu compte de l'impact qu'un transfert vers un établissement pénitentiaire loin de sa famille aurait eu sur un détenu et sur sa famille;
- 7.03.2017, *Döner et autres c. Turquie* (n. 29994/02), sur l'arrestation et la poursuite des parents d'enfants kurdes, poursuivis pour avoir fait signer une pétition en faveur du droit des enfants à recevoir un enseignement en langue kurde;
- 2.03.2017, *Talpis c. Italie* (n. 41237/14), sur le manque d'une évaluation, en temps utile, du risque pour la vie crée par une affaire de violences domestiques;

et la décision:

- 13.04.2017, décision d'irrecevabilité, *Janssen Cilag S.A.S. c. France* (n. 33931/12), sur les perquisitions et la séquestration qui ont eu lieu dans les locaux d'une société commerciale.

Dans le domaine **extra-européen** nous avons introduit:

- l'arrêt de la Corte Suprema de Justicia de la Nación (Argentine) du 03.05.2017, qui a accueilli le recours introduit par Luis Muiña, condamné en 2011 à 13 ans de détention pour crimes de lèse-humanité, en décidant d'appliquer les dispositions plus favorables de l'article 7 de la loi 24.390 – en vigueur de 1994 à 2001 – concernant le calcul de la peine;
- l'ordonnance de l'United States District Court Northern District of California du 25.04.2017, qui a bloqué la mise en œuvre de la Section 9(a) de l'Ordre Exécutif n. 13,768 «*Enhancing Public Safety in the Interior of the United States*», émis par le Président Trump le 25 janvier 2017, visé à interrompre la distribution des fonds fédéraux, avec quelques exceptions, envers celles juridictions qui volontairement refusent de se conformer aux exigences du 8 U.S. Code § 1373 – *Communication between government agencies and the Immigration and Naturalization Service* (définies «*sanctuary jurisdictions*»);
- l'arrêt de la Nebraska Supreme Court du 07.04.2017, qui a confirmé la décision antérieure du Tribunal de District avec lequel ce dernier avait ordonné au *Department of Health and Human Services* (DHHS) de mettre un terme aux pratiques discriminatoires, adoptées envers les couples de même sexe, pour évaluer les demandes d'adoption ou de garde;
- l'arrêt de l'United States District Court for the Eastern District of Virginia du 24.03.2017, selon lequel le Président Trump n'a pas outrepassé ses pouvoirs (tels qu'ils ont été délégué par le Congrès ou découlant de la Constitution) dans l'adoption de l'Ordre Exécutif n. 13,780 "Protecting the Nation from Foreign Terrorist Entry into the United States" du 6 mars 2017, en remplaçant le précédent Ordre Exécutif n. 13,769, déjà objet de plusieurs procédures judiciaires: la Cour a rejeté la demande des plaignants d'en inhiber l'application; l'United States District Court District of Maryland, avec l'arrêt du 16.03.2017, et l'United States District Court for the District of Hawai'i, avec une ordonnance du 15.03.2017, ont, au contraire, provisoirement suspendu le caractère exécutoire de certaines sections (respectivement la section 2(c) – Cour du Maryland – et les sections 2 et 6 – Cour des Hawaii) de cette mesure; l'United States District Court for the Western District of Wisconsin, avec une ordonnance du 10.03.2017, en a aussi suspendu le caractère exécutoire, mais seulement envers le requérant et des demandes d'asile présentées par rapport aux membres de sa famille;
- l'ordonnance de l'United States District Court for the Northern District of Florida Tallahassee Division du 23.03.2017, qui a ordonné à l'État d'ajouter le nom du conjoint (survivant) de même sexe aussi dans les certificats de décès avant l'adoption de l'arrêt *Obergefell v. Hodges* par la Cour Suprême;
- la décision relative à la peine de la Chambre de première instance VII de la Cour Pénale Internationale du 22.03.2017, affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido*, qui a condamné les accusés à des peines comprises entre six mois et deux ans et demie de détention pour des délits contre l'administration de la justice;
- l'arrêt de la High Court of Uttarakhand at Nainital (Inde) du 20.03.2017, qui a déclaré les fleuves Gange et Yamuna comme personnes morales/entités vivantes, avec tous les relatifs droits, devoirs et responsabilités d'une personne vivante, pour leur préservation et conservation;
- l'ordonnance de l'United States Court of Appeals for the District of Columbia Circuit du 18.03.2017, qui a rejeté une motion d'urgence présentée par les tribus indiennes *Standing Rock Sioux* et *Cheyenne River Sioux*, visée à bloquer la circulation de pétrole par l'oléoduc *Dakota Access*; avec une ordonnance du 14.03.2017, l'United States District Court for the District of Columbia avait adopté une décision similaire;
- l'arrêt de l'United States Court of Appeals for the Ninth Circuit du 07.03.2017, qui, en confirmant la décision de la Cour de première instance, a reconnu un droit réservé («*reserved right*») d'exploitation des nappes phréatiques qui se trouvent dans la Réserve indienne d'Agua Caliente en faveur de la tribu de natifs américains *Agua Caliente Band of Cahuilla Indians*;

- l'arrêt de l'*United States District Court for the Western District of Pennsylvania* du 27.02.2017, qui a accueilli le pourvoi de trois étudiants transgenre visé à inhiber l'activation de la *Resolution 2*, adoptée par la commission scolaire de la Pine Richland (Pa.) High School, qui obligeait les étudiants à l'utilisation de toilettes unisexes ou de toilettes communes en concordance avec leur «sexe biologique»;
- la décision du Président du *Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux de les Nations Unies*, juge Theodor Meron, du 15.02.2017 (publié le 06.03.2017), affaire *Le Procureur c. Augustin Ngirabatware*, qui a déclaré la non-conformité de la Turquie à l'ordonnance émise le 31 janvier 2017, avec laquelle le Tribunal avait ordonné la libération et la cessation de toutes les procédures juridiques intentées envers le juge du Mécanisme Aydin Sefa Akay, arrêté et emprisonné dans l'État après le coup d'État échoué en juillet 2016, et a établi de signaler la question au Conseil de Sécurité des Nations Unies. Avec la lettre du 09.03.2017, le Président Meron a officiellement informé le Conseil de Sécurité du non-respect, par la Turquie, des obligations découlant du Statut du Mécanisme (Article 28: *Coopération et entraide judiciaire*);
- l'arrêt de la *Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme* du 15.02.2017, affaire *Vásquez Durand y otros vs. Ecuador*, qui a reconnu l'État responsable pour violation des droits à la vie, à l'intégrité personnelle, à la liberté et à la protection juridictionnelle effective, à l'égard de la disparition forcée du citoyen péruvien Jorge Vásquez Durand qui a eu lieu en 1995 pendant la guerre de l'Alto Cenepa.

Pour ce qui concerne les **jurisprudences nationales** il faut signaler:

- **Allemagne:** l'arrêt du *Bundesverfassungsgericht* (Cour Constitutionnelle Fédérale allemande) du 11.3.2017, qui estime illégitimes les manifestations publiques en Allemagne des Ministres du Gouvernement Turc et qui rappelle la CEDH; et l'arrêt du *Bundesgerichtshof* (Cour fédérale de justice) du 30.3.2017, qui rappelle la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne en matière de protection des données personnelles dans une affaire de violation du copyright;
- **Belgique:** les arrêts de la *Cour constitutionnelle* n. 32/2017 du 09.03.2017, qui rejette le recours en annulation intenté contre la loi du 16 décembre 2015, de réglementation de la communication des informations relatives aux comptes financiers conformément, parmi les autres, aux dispositions de la Directive 2014/107/UE; n. 29/2017 du 23.02.2017, qui se prononce à propos de la légitimité constitutionnelle des articles 568, 602, 608, 1050 et 1073 du Code judiciaire, en matière de responsabilité de l'État pour une erreur commise par une juridiction de dernière instance dans l'exercice de la fonction juridictionnelle, et à leur compatibilité avec le principe d'indépendance et d'impartialité du juge, en rappelant la jurisprudence des Cours de Strasbourg et Luxembourg; n. 28/2017 du 23.02.2017, en matière de regroupement familial et de droit de séjour du conjoint d'un citoyen belge ou d'un autre État membre de l'Union Européenne, qui rappelle les dispositions de la directive 2004/38/CE; et n. 27/2017 du 23.02.2017, qui rejette le pourvoi posé contre l'article 60 de la loi du 30 juillet 2013, d'abrogation de l'article 44 du Code de la taxe sur la valeur ajoutée là où exemptait de la taxe les prestations de services effectués par les avocats dans l'exercice de leur activité habituelle, en appliquant l'article 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE et la jurisprudence des Cours de Strasbourg et Luxembourg, en particulier l'arrêt *Ordre des barreaux francophones et germanophones et a.* (C-543/14);
- **Espagne:** l'ordonnance du *Tribunal Constitucional* du 28.02.2017, qui examine la demande d'un détenu d'être transféré dans un centre pénitentiaire plus proche à son domicile à la lumière de l'article 8 CEDH tel qu'il est interprété par la jurisprudence de la Cour de Strasbourg; et les cinq ordonnances du 27.02.2017, qui confirment les décisions antérieures de l'*Audiencia Nacional*, qui avaient rejeté les pourvois posés contre certaines Résolutions du Ministère de l'Intérieur avec lesquelles avait été refusé l'indemnité exigée (aux termes de la loi 29/2011 de *Reconocimiento y Protección Integral a las Víctimas del Terrorismo*) par les membres de la famille de certains hommes morts pour des attentats terroristes mais considérés comme appartenant à l'ETA, en appliquant la jurisprudence de la Cour de Strasbourg; l'ordonnance du

Tribunal Supremo du 04.04.2017, qui a rejeté le pourvoi visé à obtenir la révision d'une décision émise antérieurement par le même Tribunal en raison de l'adoption de l'arrêt Gutiérrez Naranjo par la Cour de justice; les arrêts du 09.03.2017, sur le contrôle de la transparence d'une clause de taux minimal contenue dans un contrat de crédit hypothécaire, qui rappelle la Directive 93/13/CEE et la jurisprudence de la Cour de justice; et du 24.02.2017, qui réexamine sa jurisprudence en matière de clauses abusives dans les contrats conclus avec les consommateurs à la lumière de l'arrêt Gutiérrez Naranjo de la Cour de justice; et l'arrêt de l'Audiencia Nacional du 23.02.2017, qui a exclu une responsabilité pécuniaire automatique et objective de l'État pour garantir l'indemnisation de la période de détention préventive légale suivie d'une sentence absolutoire ou d'un classement, en rappelant la jurisprudence de la Cour de Strasbourg;

- **France:** les arrêts de la Cour de cassation n. 445/2017 du 29.03.2017, qui, dans la circonstance d'une émission de radio sur les risques de l'internet, estime qu'il n'y a pas eu violation de l'article 10 CEDH; n. 492/2017 du 15.03.2017, qui, en matière de garanties contre le licenciement d'une personne qui n'est pas habilitée à exercer une activité professionnelle en France, rappelle la directive 92/85/CEE; n. 335/2017 du 7.03.2017, qui, en matière de caisse d'assurance maladie complémentaire et d'exclusion de fait de personnes d'autres États, rappelle la jurisprudence de la Cour de justice; et n. 249/2017 du 1.03.2017, qui, dans le cas d'une présentation journalistique d'un livre à propos des scandales comptables sous la forme de discussion avec un groupe financier, examine la jurisprudence de la Cour de Strasbourg sur l'article 10 CEDH;
- **Grande Bretagne:** l'arrêt de l'England and Wales Court of Appeal du 12.04.2017, qui, en inversant la précédente décision émise par la High Court, accueille le pourvoi d'un homme souffrant de maladie du motoneurone visé à demander une appréciation de la compatibilité entre l'article 2(1) du Suicide Act 1961, là où prévoit les conséquences pénales des actes imputables au suicide médicalement assisté, et les dispositions de la CEDH; et l'arrêt de l'Investigatory Powers Tribunal du 17.10.2016, selon lequel le régime d'acquisition, utilisation, conservation, diffusion, dépôt et annulation d'une grande quantité de bases de données à caractère personnel («Bulk Personal Datasets») mise en œuvre par trois agences de sécurité et d'intelligence (GCHQ, le Security Service (MI5) et le Secret Intelligence Service (MI6)), ainsi que l'activité de transfert d'une grande quantité de bases de données («Bulk Communications Data») à deux d'entre elles – GCHQ et MI5 –, autorisée par les Secrétaire d'État pour les Affaires Internes et pour les Affaires Extérieures aux termes de la section 94 du Telecommunications Act 1984, doivent être considérés comme contraires à l'article 8 de la CEDH jusqu'à la date de la reconnaissance publique («public avowal») de leur existence, qui a eu lieu respectivement en mars 2015 et en novembre 2015;
- **Irlande:** l'arrêt de la Court of Appeal du 24.02.2017, qui se prononce à propos de la demande de paiement, par le Social Insurance Fund, d'une dette acquise avec l'employeur en raison d'une procédure de licenciement abusif, en reconnaissant une responsabilité de l'État pour une mauvaise transposition de la directive 2008/94/CE relative à la protection des travailleurs salariés en cas d'insolvabilité de l'employeur; les arrêts de la High Court du 03.03.2017, qui se prononce sur le pourvoi posé par un citoyen roumain contre la décision du Minister for Social Protection de rejet d'une demande d'accès aux allocations sociales (Supplementary Welfare Allowance – «SWA», Jobseekers' Allowance et Child Benefit): la Cour confirme la décision des autorités en analysant la réglementation UE et la jurisprudence de la Cour de justice pertinente en matière; du 20.02.2017, sur la compatibilité, avec la réglementation UE, d'ordres d'éloignement émis envers des citoyens extracommunautaires qui revendiquent leur séjour dans l'État pour un droit de séjour découlant des Traités de l'Union obtenu en raison d'un prétendu abus de droit (mariage de convenance); du 16.02.2017, en matière de protection subsidiaire et d'allocations familiales, qui rappelle la réglementation UE et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne; et du 23.01.2017, qui donne son consentement à l'extradition d'un citoyen albanais du Royaume-Uni vers l'Albanie, en rappelant aussi les dispositions de la CEDH et la jurisprudence de la Cour de Strasbourg: le consentement de la Cour avait été demandé

- pour la précédente exécution d'un mandat d'arrêt européen, adopté envers le citoyen en cause, par les autorités irlandaises sur demande des autorités écossaises;
- **Italie:** les arrêts de la *Corte costituzionale* n. 68/2017 du 7.4.2017, pour l'annulation d'une sanction administrative après la dépénalisation du délit attaché, qui examine la question à la lumière de l'article 7 CEDH; et n. 43/2017 du 24.2.2017, pour la qualification comme «sanction pénale» d'une sanction, qui examine la jurisprudence de la Cour de Strasbourg; l'arrêt de la *Corte di cassazione* n. 14237/2017 du 23.3.2017, sur la possibilité de recourir, par un État, contre une disposition d'extradition, qui rappelle plusieurs actes et études des Nations Unies; et l'ordonnance n. 6101/2017 du 9.3.2017, de renvoi préjudiciel pour l'éventuelle violation de la directive 2006/54/CE et de l'article 21 de la Charte des droits UE par la réglementation interne qui, à propos des travailleurs du spectacle (terpsichores et danseurs), établit autrement pour les hommes et les femmes la possibilité de continuer la relation de travail au-delà de la limite de l'âge de la retraite; le décret du *Tribunale di Palermo* du 28.3.2017, qui, à propos de mesures de prévention personnelles, examine la compatibilité des mesures imposées avec la jurisprudence de la Cour de Strasbourg; le décret du *Tribunale di Milano* du 7.3.2017, qui, en appliquant des mesures de prévention personnelles, en examine la compatibilité aussi à la lumière de l'arrêt *De Tommaso c. Italie* de la Cour de Strasbourg; et l'ordonnance du 22.2.2017, qui a estimé discriminatoire, aussi à la lumière de la directive 2000/43/CE, le fait d'avoir à plusieurs reprises identifié comme clandestins les demandeurs d'asile, en condamnant la Ligue du Nord à la réparation du dommage;
  - **Luxembourg:** l'arrêt de la *Cour de cassation* du 09.02.2017, en matière de divorce et de séparation légale, qui examine la décision de la Cour d'appel attaquée par la requérante, à la lumière, parmi les autres, du Règlement (UE) n. 1259/2010, de l'article 234 TFUE et de l'article 14 CEDH;
  - **Norvège:** l'arrêt de *Oslo tingrett* (Tribunal de district d'Oslo) du 20.04.2016, qui a partiellement accueilli le pourvoi posé par Anders Behring Breivik aux termes des articles 3 et 8 CEDH, en reconnaissant la violation du premier d'entre eux, compte tenu des conditions de détention du requérant;
  - **Portugal:** l'arrêt du *Tribunal Constitucional* n. 86/2017 du 16.02.2017, en matière d'aide judiciaire, qui déclare l'illégitimité constitutionnelle de l'article 7(3) de la Loi 34/2004, là où excluait les personnes morales à but lucratif de la protection juridique sans tenir compte de leur réelle situation économique, en rappelant la CEDH et la Charte des droits fondamentaux UE;
  - **République Tchèque:** les arrêts de *Ústavní soud* (Cour constitutionnelle) du 20.12.2016, sur le rapport entre liberté d'expression et d'information et les droits au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles, qui déclare la légitimité constitutionnelle de l'article 37(6) de la Loi n. 499/2004 Coll., *on Archiving and Records Management*, dans la formulation en vigueur jusqu'au 30 juin 2009, en rappelant la réglementation UE pertinente en matière, les dispositions de la Charte des droits fondamentaux de l'UE et de la CEDH et la jurisprudence de la Cour de Strasbourg; et du 05.09.2016, qui se prononce à propos des restrictions spécifiques à la liberté d'expression des juges inhérentes à la fonction même, à la lumière de la jurisprudence de la Cour de Strasbourg;
  - **Roumanie:** l'arrêt de la *Curtea Constituțională* (Cour constitutionnelle) du 08.02.2017, qui a résolu en faveur du Gouvernement le conflit de compétence entre institutions de l'État qui a surgi du fait de l'adoption de l'Ordonnance Gouvernementale d'Urgence n. 13/2017 de correction et ajouts de la loi n. 286/2009 à propos du Code Pénal et de la loi n. 135/2010 sur le Code de Procédure Pénale, en rappelant la Directive (UE) 2016/343 dans l'opinion divergente.

Quant aux **commentaires**, nous avons inséré les documents suivants:

#### **Articles:**



[Roberto Conti](#) « Système de protection à plusieurs niveaux et interaction entre droit national et sources supranationales »

[Michele De Luca](#) « Précarité de l'emploi public: conditionnalité commune à l'Europe pour interdictions nationales de conversion »

[Barbara Grandi](#) « *On Work and society* »

[Luigi Ferrajoli](#) « Europe: il faut construire une nouvelle constitution »

[Luca Nivarra](#) « La rétroactivité de la loi civile »

[Stefania Scarponi](#) « Relation de travail et symboles religieux: neutralité et préjudice dans les arrêts de la Cour de justice à propos de la voile »

### **Notes et commentaires:**

[Roberto Conti](#) « Violences contre personnes vulnérables, entre obligations (secondaires) de protection et interdiction de discrimination fondée sur le genre. Cour Edh, 2 mars 2017, Talpis c. Italie-ric.n.1237/14 »

[Luigi Marini](#) « Trump et les juges: les États-Unis entre politique et Constitution »

[Giuseppe Tesaurò](#) « Soixante ans depuis les Traités de Rome: ce que nous devons à la justice de l'Union »

### **Relations:**

[Sergio Mattarella](#) « Intervention sur le soixantième du Traité de Rome du 25 mars 2017 au Quirinale »

[Sergio Mattarella](#) « Intervention sur les célébrations du soixantième du Traité de Rome du 22 mars 2017 à la Chambre des députés »

[Francesca Spena](#) « Le licenciement discriminatoire »

### **Documents:**

[Le Rapport annuel \(2017\)](#) de l'Observatoire sur le respect des droits fondamentaux en Europe, publié le 2 mai 2017

[Le rapport de la House of Commons](#) « *The Government's negotiating objectives: the White Paper* », du 29 mars 2017

[Le rapport du Sénat français](#) « *Reviving Europe: Rediscovering the spirit of Rome* », du 17 mars 2017

[La publication par l'European Trade Union Institute \(ETUI\)](#) « *Benchmarking working Europe 2017* », du 13 Mars 2017

[Le rapport de l'European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions \(Eurofond\)](#) « *Income inequalities and employment patterns in Europe before and after the Great Recession* », du 13 mars 2017

[Le rapport de la House of Lords](#) « *Brexit: UK-EU movement of people* », du 6 mars 2017

[Le rapport de la House of Commons](#) « *The Government's negotiating objectives: the rights of UK and EU citizens* », du 1 mars 2017